

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2022

OBJET :

Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat 2022-2026

Étaient présents :

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Rémy ODDOU procuration à Mme Nicole MAGALLON, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Catherine ASSO procuration à M. Pierre PHILIP, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSERRE, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

M. Christian CADO, M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise DUSSERRE , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, à travers un projet de territoire.

Dans ce cadre, durant l'année 2022, la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance a travaillé à l'élaboration du Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE), unissant les services de l'Etat et la communauté d'Agglomération pour la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale, sur la période de 2022 à 2027. Le protocole d'engagement à l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Écologique pour la période 2023-2026 a ainsi été adopté le 30 juin 2022.

Ce contrat unissant l'intercommunalité et l'Etat autour d'une dynamique commune de transition vers un avenir souhaitable, a pour but de « permettre au territoire de poursuivre un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs politiques et territorialisés de l'Etat ».

Le CRTE se compose d'un volet diagnostic du territoire, d'une stratégie à 6 ans (2022/2027), ainsi que d'un plan d'actions à 6 ans (2022/2027).

La stratégie s'est construite, d'une part sur la base d'un diagnostic territorial réalisé par le *groupe élan* (et partagé aux élus communautaire le 9 Février 2022), mais aussi du projet de territoire en cours de rédaction par les élus communautaires.

Le Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE) se décline ainsi en trois axes d'intervention à savoir :

- Axe 1 : Un territoire qui s'affirme comme poumon économique,
- Axe 2 : Un territoire de transition écologique,
- Axe 3 : Un territoire solidaire de proximité et de service.

Cette stratégie prend en compte des enjeux transversaux que sont l'intégration des changements climatiques, la réduction du coût énergétique et environnemental du bâti et la sécurisation des ressources pour garantir la qualité de vie de tous, visiteurs mais aussi population permanente.

Le plan d'action est constitué par chaque commune membre, avec les projets structurants qu'elles poursuivent.

Les fonds sollicités au travers du CRTE sont majoritairement existants, faisant appel à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou encore la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), mais également à de nouvelles ressources, comme le Fond Vert. Le CRTE permettra d'avoir une vue d'ensemble des financements publics attribués à chaque projet.

Décision :

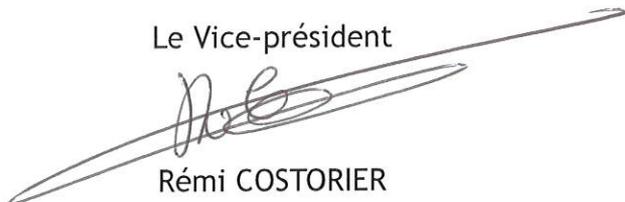
Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement Économique, Finances, Ressources Humaines réunie le 30 Novembre 2022 :

- Article 1 : d'approuver le Contrat territorial de Relance et de Transition Écologique (CRTE),
- Article 2 : de valider le plan d'action prévisionnel,
- Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 54

Le Vice-président



Rémi COSTORIER

Le Secrétaire de Séance



Françoise DUSSERE

Transmis en Préfecture le : 16 DEC. 2022
Affiché ou publié le : 16 DEC. 2022